

L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

JUILLET 2020

(Re)Vivre après le confinement



ÉDITO

Mes chers concitoyens,

Nous venons de traverser un épisode inédit de notre histoire : près de 8 semaines d'un confinement à la fois frustrant et éprouvant, mais nécessaire pour enrayer l'épidémie de Covid-19. Nul doute que cette période aura, malgré tout, été moins difficile à vivre dans notre Sud Luberon qu'en ville. Notre département de Vaucluse ayant été relativement épargné et notre commune n'ayant connu que peu ou pas de cas de contagion.

Je tiens ici à remercier les employés municipaux qui, alors que notre village paraissait désert, comme endormi, ont continué à travailler pour assurer la continuité des services. Les personnes isolées ou à risque, dont nous tenons depuis toujours le registre en mairie, ont notamment pu être visitées régulièrement pour s'assurer qu'elles ne manquaient de rien. Cela me donne également l'occasion de remercier nos commerces de proximité qui, en restant malgré tout ouverts, ont assuré l'alimentation de la population et prouvé ainsi leur caractère indispensable.

Vous avez élu le 15 mars dernier une nouvelle équipe municipale qui n'a hélas pu prendre officiellement ses fonctions qu'à la sortie du confinement. Ses membres ont pourtant commencé très vite à travailler. Des décisions

urgentes ont été prises, comme celle de suspendre les loyers communaux de nos soignants libéraux ainsi que de tous nos commerçants durant leur période d'inactivité. Et nous avons constaté que dans une situation pareille, l'internet restait le meilleur moyen de communiquer et qu'il était donc urgent de repenser le site internet de la commune. Bientôt restructuré et réalimenté, il vous permettra de vous inscrire à une newsletter.

Cette expérience incroyable doit enfin nous interroger sur nos modes de vie. Plus que jamais, nous devons réapprendre la notion de temps ; savoir prendre du temps pour soi et pour les siens. La notion d'espace, aussi. À l'heure de la distanciation et de la recherche effrénée de l'ailleurs, sachons apprécier notre environnement proche, notre nature privilégiée, notre Luberon préservé. La récente acquisition de 4,5 hectares au pied du village, destinés à de futures flâneries piétonnes, va dans ce sens et je m'en réjouis.

Prenez soin de vous et des vôtres. Très bel été à toutes et à tous !

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansouis



AU SOMMAIRE de ce numéro

ÉDITO	2
ACTUALITÉS COMMUNALES <i>Pendant et après le confinement</i>	3
CONSEIL MUNICIPAL <i>Ce qui a été débattu et décidé ces dernières semaines</i>	6
PROGRAMME ESTIVAL	8

L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansouis
Place St-Elzéar 84240 Ansouis
04 90 09 83 79
ansousien@ansouis.fr
www.ansouis.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès
Responsable rédaction : Didier Bouard
Commission communication : Isabelle Marincola, Juliet Schlunke
et Christian Gros
Crédits photos : Didier Bouard (dont couverture) et DR
Réalisation et conception graphique : Mad Print
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron
09 54 49 60 61

MERCI A NOS COUTURIERES

Dans le village, une chaîne de solidarité s'est très rapidement mise en place pour la confection de masques en tissu aux normes Afnor. Ces masques ont ainsi pu être distribués à tous les habitants de la commune dès les premiers jours du déconfinement !



Une partie de l'équipe municipale est venue aider à la mise sous pli et à la distribution des masques. Des fleurs ont été offertes aux couturières.

Mercredi 6 mai, J-4 avant la première phase d'un déconfinement attendu depuis bientôt 8 semaines. Il règne une ambiance fébrile au rez-de-chaussée de la mairie. Sur les grandes tables habituellement réservées au conseil municipal s'empilent plusieurs centaines de masques en tissu. Prêts à être glissés

dans des enveloppes et distribués gratuitement dans les boîtes aux lettres de tous les Ansousiens, alors que la France entière court après ces équipements de protection devenus indispensables !

Un miracle ? Non, le résultat d'une formidable chaîne de solidarité qui s'est très vite mise en place sur la commune. Pas moins de seize couturières bénévoles se sont ainsi attablées à leurs machines, approvisionnées en tissu, en élastiques et en fil par d'autres habitants. Au final, quelque 1 000 masques pour adultes et une centaine de modèles pour enfants auront ainsi été produits. Un très bel acte de fraternité. La municipalité tient à remercier chaleureusement celles et ceux qui se sont mobilisés à cette occasion. Et en particulier mesdames Mireille Barneaud, Cécile Gasquet, Ida Pons, Christine Sommier, Mireille Delarieu, Magali Figuière, Anne-Laure Amourdedieu, Chloé Chipont, Nadine Charpentier, Christel Nadd, Catherine Harper, Aude Motte, Annika Frankenhäuser, Marie-Hélène Paillet, Sonia Chevènement et Anne-Marie Filippi. Bravo également à Ascension Cortes, qui de son côté a cousu des masques pour ses voisins. Merci enfin à Patricia Cam qui, grâce à sa parfaite connaissance des familles installées sur la commune, a grandement facilité la distribution.

REPRISE DE L'ÉCOLE

Drôle d'année scolaire que celle de 2019-2020, puisqu'elle aura connu deux rentrées. Celle du 12 mai dernier s'étant déroulée suivant un protocole sanitaire strict.

Avouons-le, la dizaine d'enfants présente mardi 12 mai pour la réouverture de l'école était tout de même assez impressionnée par les règles de distanciation sociale imposées par l'État. Enseignants, personnel municipal et parents masqués, y compris sur le parking, plan de circulation pour les entrées-sorties, interdiction faite aux parents de pénétrer dans l'enceinte scolaire, interdiction d'apporter le moindre jouet, de prêter ses affaires à un camarade... Pas simple à intégrer, a fortiori quand on a entre 3 et 11 ans.

La confiance, pourtant, est revenue peu à peu puisqu'environ 20 % des écoliers ont fini par retourner en classe. Les autres préférant continuer à travailler à la maison grâce aux exercices envoyés régulièrement par les enseignants via internet : un grand merci à eux ! Rappelons que la cantine scolaire a été maintenue et a fonctionné suivant les modalités habituelles, règles sanitaires en plus. En revanche il n'y a plus eu de garderie du matin ni du soir, de même que celle-ci n'est pas assurée en ce début des vacances d'été.



M. Tourniaire accueillant ses élèves, bien disciplinés, lors de la reprise.

REDEMARRAGE DES ACTIVITES ET SERVICES

Commerces et marché

Commençons par remercier notre boulangère et notre épicière qui, pendant toute la durée du confinement, sont restées ouvertes et ont continué à nous approvisionner. Chacun a ainsi pu mesurer l'importance de ces commerces de proximité ! Mais Murielle Chouinard, de l'épicerie Vival, tient à retour à remercier également les Ansouisiens : " *Dans ce contexte difficile, j'ai vraiment reçu une quantité impressionnante de mots gentils et d'encouragements qui m'ont fait chaud au cœur. Des gens qui n'étaient pas clients le sont devenus et, surtout, le sont restés. Il y a vraiment eu un déclic, de vrais moments de solidarité, et j'en suis très heureuse !* "

Depuis, tous les commerces d'Ansois ont pu rouvrir : bar et coiffeuse compris ! Afin de ne pas replonger dans un nouveau confinement aux conséquences économiques encore plus désastreuses, nous exhortons néanmoins chacun à y respecter les gestes barrières et maintenir une certaine distance entre les consommateurs.

Le marché hebdomadaire du dimanche matin a lui aussi repris dès le 17 mai, avec à la clef une belle fréquentation. N'hésitez pas à vous y rendre.

Mairie

Numéro de téléphone et adresse mail n'ont bien sûr pas changé (04 90 09 83 79 / mairie@ansouis.fr), mais la mairie n'est plus ouverte au public que le matin de 9h à midi.

Rappelons que depuis 2017, la mairie ne traite plus vos demandes de cartes d'identité et passeports (voir www.ville-pertuis.fr), de permis de conduire (voir permisdeconduire.ants.gouv.fr) et de certificats d'immatriculation (voir ants.gouv.fr).

Déchetterie de la Tour-d'Aigues

Un temps fermé puis rouvert sous restrictions, le Pôle Environnement est de nouveau accessible, sans rendez-vous, à tous les habitants de la Communauté de communes titulaires d'une carte magnétique (à demander en mairie). Le port du masque est néanmoins obligatoire.



Les horaires d'ouverture sont les suivants :

8:00–11:45 et 14:00–17:20 tous les jours de la semaine sauf le jeudi (8:00–11:45) et le dimanche (9:00–11:45)

Si le ramassage des encombrants a lui aussi repris le 15 juin, il a néanmoins changé de nom et de formule. Attention : désormais, ce service rebaptisé "Collecte des montres" n'emporte plus que les objets trop volumineux pour rentrer dans une voiture de tourisme ! Les enlèvements sur Ansois se font le jeudi, exclusivement sur rendez-vous après avoir préalablement appelé COTELUB au 04 90 07 48 12 (9:00–12:00 et 14:00–17:00).

MISE EN SÉCURITÉ

Le second parking de la rue de France, situé juste avant l'intersection avec la Grande rue, a été totalement interdit au stationnement. Un premier éboulement de la falaise du château, consécutif aux très fortes pluies du 1^{er} décembre 2019, avait d'abord conduit à une fermeture partielle. Mais depuis, d'autres chutes de pierres se sont produites et des experts ont conclu à un très fort risque d'effondrement des cavités situées au pied de la falaise ! Un arrêté de péril imminent a dû être pris concernant la maison mitoyenne. De très gros travaux devront être entrepris pour sécuriser la zone.



AIDE AUX ENTREPRISES

Dès le début de la crise sanitaire, COTELUB s'est engagée aux côtés des entreprises du territoire : information sur les dispositifs d'aides, accompagnement dans les démarches, conseils pour le maintien des activités, liens entre entreprises, référencement...

Un guichet économique local a été progressivement mis en place pour permettre aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement de proximité, d'accéder rapidement à un premier niveau d'information, d'être orienté vers les bons interlocuteurs et de trouver des réponses localement. A ce jour, plus de 70 contacts directs avec des entreprises du territoire ont été établis et plus de 500 autres ont été informées. sera remise à l'intéressé(e).

INADMISSIBLE !



Si la période de confinement a entraîné de beaux élans de solidarité, les incivilités n'ont pas cessé pour autant. Alors que les déchetteries étaient fermées et que le seul ramassage des ordures ménagères posait déjà problème, certains n'ont pas pu s'empêcher de bourrer les poubelles d'encombrants et autres déchets en tout genre. Au mépris total de la situation et de la loi.

De tels comportements ne sont plus tolérables. Désormais, tout dépôt sauvage donnera lieu à une enquête avec exploitation des images de vidéosurveillance. Déposer ses poubelles au sol expose à une amende de 750 € – voire 3 750 € s'il s'agit de déchets professionnels. À bon entendeur...

ASSOCIATION SPORTIVE ANSOUSIENNE

Voici les activités qui débiteront dès la première semaine de septembre :

- Pilates le lundi de 10h à 11h avec Véronique
- Pilates le lundi de 18h30 à 19h30 avec Sabine
- Gym seniors le mardi de 10h à 11h avec Véronique
- Hata Yoga le mardi de 18h15 à 19h30 avec Carole
- Qi Gong Idogo le mercredi de 11h à 12h15 avec Isabelle
- Danse le jeudi de 18h15 à 19h30 avec Elisabeth
- Gym adaptée (à toutes conditions physiques) le vendredi de 10h00 à 11h00 avec Véronique.

Une séance d'essai gratuite est proposée pour chaque activité.

Renseignements : Thierry au 06 79 70 96 82, 84240asa@gmail.com ou tfouque@gmail.com

ANIM'ANSOIS RECHERCHE DES BENEVOLES

Vous connaissez toutes et tous l'association Anim'Ansois : ses concerts au Petit Jardin, son festival AnsoisEcléctiK... etc. De nombreux membres du Conseil d'administration vont le quitter après plusieurs années de bons et loyaux services. Anim'Ansois a donc plus que jamais besoin de vous ! Elle a besoin de nouvelles forces vives, de nouvelles jambes, de nouveaux bras qui vont lui permettre de mener à bien ses activités culturelles à succès et en inventer de nouvelles avec vous.

Contactez-nous et rejoignez-nous !
anim.ansois84@gmail.com

LA FACTRICE NOUS A ECRIT

Elle aura transporté pour nous des milliers de lettres et de colis. Mais cette fois, c'est la factrice qui écrit aux Ansoisiens. Pour leur dire au revoir.

Durant le confinement, la direction de la Poste s'est soudain rendue compte que notre factrice, Valérie, pouvait faire valoir ses droits à la retraite. Ni une ni deux, cette dernière s'est retrouvée écartée de son bureau sans même avoir eu le temps de nous prévenir de son départ. Elle nous a cependant écrit une sympathique lettre que nous reproduisons ici :

"Je suis honorée et fière d'avoir travaillé dans l'un des plus beaux villages de France. Je remercie les personnes qui ont fréquenté le bureau de poste pour le faire vivre. J'ai apprécié leur amabilité, leur complaisance. Merci également à M. le maire de sa confiance et de son soutien.

Si mes pas me ramènent à Ansois, ce sera en touriste retraitée.

Merci à toutes et tous."

Valérie

COMMEMORATION DU 8 MAI

Alors que les rassemblements publics étaient interdits, M. le maire et M. Pierre Bohringer, président de l'Amicale des anciens combattants, ont néanmoins tenu à commémorer le 75e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. Une minute de recueillement a été observée et une gerbe de fleurs déposée en hommage aux Ansoisiens tombés pour la France. Un geste symbolique sur une place de la Vieille Fontaine exceptionnellement déserte.



ÉTAT CIVIL

Décès

- 03/02 Paulette ROSSIGNOL
- 11/02 François BONIN
- 09/03 Jeannine GUILLAUME
- 11/04 Alice MAZOYER
- 06/06 René RISTORCELLI

Naissances

- 02/01 Maëlle et Eléane COTREL
- 17/03 Cleo GARDELLE

CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus complets sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site : www.ansouis.fr (rubrique Documents).

- REUNION DU 25 MAI -

Élue le 15 mars dernier, l'équipe municipale renouvelée n'est officiellement entrée en fonction que lorsque le déconfinement a enfin permis la tenue du tout premier conseil de cette nouvelle mandature. Conformément aux dispositions destinées à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la séance s'est tenue à huis clos.

Élection du maire

Géraud de Sabran Pontevès a été (ré)élu maire avec 14 voix sur 14 présents ou représentés. Il a fait un discours d'accueil aux membres du nouveau conseil municipal.

Élection des adjoints

Pour notre commune dont la population est comprise entre 500 et 1499 habitants, le nombre maximum d'adjoints est fixé à 4. Ont été élus à ces postes Roselyne Adrian

(1er adjoint), Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier et Mickaël Cavalier.

Charte de l'élu

Monsieur le maire a donné lecture aux conseillers municipaux de la Charte de l'élu local, prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT, et leur en a remis une copie ainsi que du chapitre « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à R 2123-28).

- REUNION DU 28 MAI -

Délégations au maire

Afin de permettre à l'exécutif d'agir sans devoir attendre la réunion du conseil municipal, plusieurs délégations ont été confiées au maire pour toute la durée de son mandat. Le conseil peut toutefois y mettre fin à tout moment et le maire doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre.

Délégués et commissions municipales

Chaque commune est représentée auprès des organismes extérieurs par deux délégués titulaires. Ces fonctions sont exercées à titre bénévole. L'institution peut prévoir la désignation d'un délégué suppléant, appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des titulaires. Par ailleurs, il existe au sein de la commune des commissions d'instruction pouvant avoir un caractère permanent ou une durée limitée. La répartition a été décidée comme suit :

Géraud de Sabran Pontevès : COTELUB, Syndicat mixte forestier, Syndicat Durance Luberon, GEMAPI, Syndicat intercommunal de musique, plus toutes les commissions municipales.

Roselyne Adrian : Plus beaux villages de France, commissions Personnel, École et Voirie.

Gilles Pons : GEMAPI, Syndicat d'électrification vauclusien, commissions Voirie, Appels d'offres et ouverture des plis, Accessibilité et sécurité.

Claudine Amourdedieu-Ollier : commissions Personnel et Action sociale.

Mickaël Cavalier : Parc naturel régional du Luberon, commissions Finances et Environnement – Parc du Luberon – Projets forêt, terre, agriculture – Comité communal feux de forêt (CCFF).

Mylène Garcin : COTELUB, commissions Appels d'offres et ouverture des plis, Finances, École et Voirie.

Christian Sola : COTELUB (suppléant), Syndicat mixte forestier (suppléant), commissions Environnement – Parc du Luberon – Projets forêt, terre, agriculture – CCFF, Appels d'offres et ouverture des plis.

Sophie Allemand : Syndicat intercommunal de musique, commissions École et Action sociale.

Denis Verkin : Parc naturel régional du Luberon (suppléant), commissions Personnel, Finances, Accessibilité et sécurité.

Juliet Schlunke et Maria-Isabel Marincola : commission Culture, tourisme, communication et relations avec les associations.

Christian Gros : commissions École, Action sociale, Culture, tourisme, communication et relations avec les associations.

Thierry Flores : Syndicat Durance Luberon et Syndicat d'électrification vauclusien, commissions Voirie, Appels d'offres et ouverture des plis.

Martine Clement : commissions Action sociale et Environnement – Parc du Luberon – Projets forêt, terre, agriculture – CCFF.

Patrice Capeau : Syndicat mixte forestier, commission Environnement – Parc du Luberon – Projets forêt, terre, agriculture – CCFF.

Tous les membres du conseil municipal – sans exception – sont par ailleurs membres d'office des commissions Urbanisme et Jury de concours grands projets – Aménagement du village.

Indemnité des élus

Leurs indemnités, versées à compter de la date d'entrée en fonction, sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique (Indice majoré 830), d'un pourcentage variant selon la population de la collectivité (51,6 % pour notre commune) et enfin du type de collectivité.

À Ansouis, l'indemnité maximale du maire est égale à 2 006,93 € mensuels ; 770,10 € mensuels pour les 4 adjoints. Néanmoins M. le maire a souhaité, de façon expresse, ne pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue. Il a demandé d'appliquer pour ce calcul un pourcentage de 19%, qui porte son indemnité à $IM\ 830 \times 4,6860$ (valeur du point d'indice) $\times 19\% = 738,98$ € bruts mensuels. Les adjoints, eux, ont accepté une indemnité avec un taux de 10%, soit $IM\ 830 \times 4,6860 \times 10\% = 388,94$ € bruts mensuels.

Finances

Le compte de gestion relatif à l'exercice 2019, présenté par Madame la Trésorière de Pertuis, a été approuvé à l'unanimité :

Section d'Investissement

Solde d'exécution de l'exercice 2019 :

- 217 597,97 €

Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2018 :

106 650,12 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- 110 947,85 €

Section de fonctionnement

Solde d'exécution de l'exercice 2019 :

208 942,11 €

Excédent de clôture au 31.12.2018 :

322 431,20 €

Affectation du résultat 2018 :

45 391,45 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

485 981,86 €

D'où un résultat global des deux sections de : 375 034,01 €

Le conseil a ensuite pris acte des résultats de l'exercice, qui se décomposent de la façon suivante :

Section d'Investissement

Déficit cumulé repris au compte de l'exercice 2020 :

110 947,85 €

Restes à réaliser en dépense :

643 789,07 €

Restes à réaliser en recettes :

860 000,00 €

Excédent cumulé avec restes à réaliser :

105 263,08 €

Section de fonctionnement

Résultat excédentaire de l'exercice 2019 :

208 942,11 €

Excédent antérieur cumulé au 31/12/2018 après affectation en 2019 des résultats de 2018 :

277 039,75 €

Excédent cumulé à affecter :

485 981,86 €

Le budget 2020 est de 2 767 270 €. Il prévoit 1 019 000 € au titre du fonctionnement et 1 748 270 € au titre des investissements.

Vote des taux

M. le Maire a demandé au conseil, comme chaque année, en fonction des prévisions budgétaires, de se prononcer sur les taux des taxes communales. Les produits attendus sont respectivement de 264 039 € au titre de la Taxe sur le foncier bâti (taux en vigueur de 16,98 %) et 52 286 € au titre de la Taxe sur le foncier non bâti (40,88 %).

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes cette année.

Ressources humaines

Pour pallier le surcroît de travail au service administratif, notamment à l'accueil, l'état civil et l'urbanisme, un poste contractuel à mi-temps a été créé pour une durée d'un an. Ce contrat court du 1er juin 2020 au 31 mai 2021.

Afin de conserver le village propre durant la période estivale et de renforcer l'équipe technique, un second poste contractuel à plein temps (35 h / semaine) a été créé. Ce contrat-là court du 15 juin au 11 septembre 2020. Les missions sont les suivantes : nettoyage, balayage des voies et des espaces publics, espaces verts, surveillance de la propreté, vidage des poubelles, manutention de matériel lors de manifestations locales.



Prime exceptionnelle

Les collectivités territoriales peuvent verser une prime exceptionnelle à leurs agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Son montant est fixé à 1 000 € maximum et elle n'est pas reconductible. Le principe d'attribution de cette prime a été approuvé : les bénéficiaires, le montant et les modalités de versement seront déterminés lors de la prochaine commission du personnel.

Marché public

Suite à de nombreux épisodes caniculaires, des climatisations vont être installées dans plusieurs locaux communaux : le réfectoire, le dortoir et la classe de maternelle à l'école, la boulangerie, la pâtisserie et la supérette. Une tranche optionnelle prévoit les 3 logements communaux de l'immeuble Ollivier. Pour les locaux commerciaux, des fonds vont être sollicités auprès de la communauté de communes COTELUB.

Points divers

Ansouis renouvelle son adhésion à l'Association des maires de Vaucluse, entraînant ipso facto l'adhésion à l'Association des maires de France (231,12 € de cotisation annuelle). Celles-ci facilitent le travail des élus, leur assurent une protection matérielle et morale, ou encore améliorent leurs rapports avec les pouvoirs publics.

La commune loue à ses habitants ne disposant pas de jardin, des parcelles de jardins familiaux situés au pied du village. En 2020, 4 d'entre-elles ont changé de locataires.

Les élus ont été informés de plusieurs décisions rendues nécessaire pour le bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de l'état d'urgence lié au Covid-19 : convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de gels hydro alcooliques et d'équipements d'hygiène et de sécurité, attribution du marché " Fourniture de propane, mise à disposition de cuves et leur entretien pour l'école ", ouverture de crédits d'investissement avant que le budget n'ait pu être voté.

PROGRAMME ESTIVAL

Avec des annulations en cascade, la vie associative et culturelle a beaucoup souffert du confinement. Plusieurs d'initiatives restent suspendues à l'évolution de la crise, mais quelques manifestations sont d'ores et déjà programmés dans le village.

La 22ème édition de nos traditionnelles Botanilles, qui devait se dérouler début mai, s'annonçait prometteuse puisqu'elle avait fait le plein d'exposants. Mais patatras, ce foutu virus a tout remis en cause ! Notez-le : la manifestation est finalement reportée au 25 octobre en une version automnale, florale, artistique et artisanale, en présence des vigneronns d'Ansois.

À plus court terme, il est impossible de préparer sereinement une manifestation d'importance tout en restant constamment suspendu à l'évolution de la situation sanitaire. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a dû se résoudre, la mort dans l'âme, à renoncer à organiser la traditionnelle fête du 14 juillet. Pour la première fois depuis des années, la place Saint-Elzéar sera anormalement silencieuse ce soir-là... Quelques rendez-vous néanmoins :

Exposition africaine

Associations, galeristes et commerçants ansouisiens s'associent pour exposer les œuvres d'artistes contemporains africains du 18 au 30 juillet prochain. Vernissage itinérant et musical dans le village : au Presbytère le samedi 18 juillet à 18 h.

Grands concerts miniatures

Saluons l'initiative de l'Ansoisienne Magali Demesse, alto solo à l'opéra de Marseille. Accompagnée de deux amies et collègues du même orchestre, la violoniste Sophie Perrot et la violoncelliste Anne-Claire Choasson, elle se produira dans le village tous les jours du 25 au 30 juillet inclus, à l'occasion de mini concerts à découvrir en famille ou entre amis. Rendez-vous à l'église à 11h et 16h, ainsi que dans la rue du Cartel à 19h (entrée et participation libres).

Ce petit ensemble de grande qualité, à géométrie variable (œuvres pour instrument seul, duo, ou trio), vous invitera à découvrir ou redécouvrir le grand répertoire classique pour ces formations, avec la volonté d'allier plaisir, décontraction et grande exigence musicale. Bach, Mozart, Vivaldi et Schubert pour les plus connus, mais sans oublier d'autres compositeurs « surprise », vous attendront dans cet écrin qu'est notre village d'Ansois.

Contact : 06 61 73 47 57 ou

lesgrandsconcertsminiatures@gmail.com



L'Ansoisienne Magali Demesse se produira dans le village fin juillet, avec deux amies, au cœur de cet été qui s'annonce particulier.

Soirée dégustation

Mardi 14 juillet, au bar des Sports, soirée dégustation avec les Vignerons d'Ansois.

Contact : Coopérative des Côteaux au 04 90 09 83 97

L'Atelier Éphémère

- Samedi 25 juillet : atelier d'écriture et de peinture (15h30/18h30, 40 € matériel fourni)

- Dimanche 26 juillet : atelier de lithoscriptum – gravure sur pierre (14h/18h, 90 € matériel fourni)

- Vendredi 31 juillet : vernissage

- Dimanche 2 août : atelier de sculpture sur pierre de sable (14h/18h, 90 € matériel fourni)

Renseignements et réservations au 06 23 37 30 22.

Programme du centre social et culturel l'Aiguier

L'accueil de loisirs de la Tour-d'Aigues sera bien assuré cet été du lundi 06 juillet au vendredi 04 août, et du lundi 17 août au vendredi 28 août. Les règles d'hygiène et de distanciation sociale en cours, associées à la surface des locaux, entraînent une limitation du nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis. La priorité est faite au profit des parents biactifs, des personnels indispensables à la gestion de la crise et aux familles mono parentales.

Plus d'informations sur www.centre-social-aiguier.com ou par mail : accueilaiguier@gmail.com

Vide-grenier

Le vide-grenier d'Ansois se tiendra dimanche 13 septembre sur le parking du Coignet. Si vous avez des choses à vendre ne tardez pas à vous y inscrire, car le nombre de places est limité ! Réservez votre emplacement auprès de la bibliothèque Millefeuilles (en juillet et août, mardi 16h15–18h15 et samedi 10h15–12h15). Comptez 13 € pour 4 m linéaires, avec un règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Pièce d'identité obligatoire.

Très bel été à toutes et à tous !